

Retour sur les conseils municipaux des 24 septembre et 6 octobre 2025 -Extraits-

CRÉATION D'UN TARIF SPÉCIFIQUE DE RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES SCOLARISÉS EN UNITÉ D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE AUTISME (UEMA) ET UNITÉ D'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE AUTISME (UEEA) À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

Création d'un tarif réduit de 50 % sur le prix du repas fourni par la commune, applicable aux élèves des UEEA et UEMA.

MISE EN ŒUVRE D'UN NOUVEAU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2025-2030

Les élus ont approuvé le nouveau Projet incluant le Plan Mercredi et le Plan Rixe à travers la Cité éducative. L'objectif du PEdT est de développer une synergie entre tous les acteurs éducatifs pour permettre à chaque enfant et à chaque jeune de bien grandir et de s'épanouir en lui donnant les clés pour façonner son propre parcours, se construire en tant que citoyen et se préparer à un monde en transition.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À LA CAISSE DES ÉCOLES

La diminution des moyens alloués par l'Etat aux différents dispositifs et programmes n'a pas permis à la Caisse des écoles d'assumer financièrement toutes les actions concrètes qu'elle mène en faveur des familles (PRE, CLAS...). En conséquence, une subvention communale complémentaire de 6 100 € lui sera versée. Elle s'inscrit dans la continuité des actions menées par la Ville en faveur de l'éducation, de l'égalité des chances et du service public local.

AVENANT N°1 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU CEPFI

L'avenant précise les modalités de la subvention municipale à l'association CEPFI - qui intervient dans le domaine de la prévention spécialisée - en tenant compte de la mise à disposition de locaux communaux, évaluée à 6 000 €, considérée comme un apport en nature et déduite de la subvention.

CRÉATION D'UNE SALLE DE SPORTS DE COMBAT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ÎLE DE FRANCE AU TITRE DU DISPOSITIF "SOUTIEN RÉGIONAL À LA CRÉATION ET LA RÉHABILITATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS FRANCIENS"

Afin de répondre à la forte demande locale et au manque de créneaux disponibles pour les associations (judo, aïkido, boxe/MMA, lutte, viet vo dao, boxe française, kick boxing, full contact...), la Ville envisage la création d'une salle dédiée aux sports de combat. Ce nouvel équipement permettra d'accompagner le développement de ces disciplines qui rencontrent un fort engouement. Le coût total du projet est estimé à 415 000 € HT. Une demande de subvention sera faite auprès de la Région à hauteur de 30% (124 500 €) en complément d'une subvention de 50 % déjà demandée à l'Agence nationale du sport.

SORTIES/LOISIRS SENIORS • NOV. ET DÉC. 2025

Avis favorable sur le programme de sorties et loisirs proposés aux seniors, notamment la visite guidée de la cathédrale Notre-Dame de Paris avec goûter (18 € par personne, transport en RER à la charge des participants).

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION ZE PROD NEXT DOOR

Une subvention exceptionnelle de 3 000 € sera versée à l'association pour l'organisation du salon du jeu et du jeu vidéo "Ready to play ?" prévu en janvier 2026. Ce soutien financier vise à accompagner un projet d'intérêt local.

MISE À DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX AUX ASSOCIATIONS

Les élus ont approuvé la mise à disposition gratuite de locaux communaux à plusieurs associations de la ville, afin de soutenir leurs activités éducatives, sportives, culturelles ou sociales contribuant à l'intérêt général et à la cohésion locale.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

Les élus ont adopté le budget supplémentaire 2025 du Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), fixant les dépenses et recettes à 100 072,64 € pour le fonctionnement et 159 767,52 € pour l'investissement.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 CENTRE MÉDICO PSYCHO PÉDAGOGIQUE

Les élus ont approuvé le budget supplémentaire 2025 du Centre médico psycho pédagogique (CMPP), fixant les dépenses et recettes à 200 457,06 € pour la section d'exploitation, sans investissement prévu.

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLU

Par délibération du 23 juin 2025, le Conseil municipal a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme. Le projet de modification - consultable en mairie (avec registre d'observation) et sur le site Internet - n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part du public. La modification est approuvée.

SORGEM : RAPPORT DE GESTION, DU BILAN ET DES RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - ANNÉE 2024

Les élus ont pris acte de l'activité et de la situation financière de la SORGEM pour l'année 2024.

CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DES FRANGES III • APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ LOCALE (CACL) ANNÉE 2024

Les élus ont approuvé le compte-rendu annuel à la Collectivité Locale (CACL) pour 2024 concernant la concession d'aménagement des Franges III, signée avec la SORGEM. Ce compte-rendu présente le bilan financier et opérationnel de l'année, le plan de trésorerie actualisé, ainsi que l'état des acquisitions et cessions immobilières.

REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES DÉPÔTS D'IMMONDICES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Les élus ont instauré une redevance pour l'enlèvement des dépôts d'immondices sur la voie publique afin de lutter contre les dépôts sauvages qui nuisent à la salubrité et à l'environnement. Le montant de la redevance dépend du type de contrevenant (personne physique ou morale) et du volume des déchets :

	≤10 m ³	≥10 m ³
Personne physique	150 €	250 €
Personne morale	200 €	300 €

La mesure complète les actions existantes de prévention, de vidéoprotection et de poursuites pénales contre les auteurs de dépôts sauvages.

REPRISE DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

Les terrains ainsi libérés seront affectés à de nouvelles concessions.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2025, DU BUDGET PRINCIPAL

La délibération modifie le budget initial 2025 afin de réajuster certaines dépenses et recettes, notamment pour

intégrer des subventions et dépenses d'investissement (76 300 €). Objectif : permettre le financement de travaux d'équipements (réhabilitation de l'école Romain Rolland, légumerie, etc.) et ajuster le budget aux réalités financières de l'exercice.

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UN CONTRAT D'AIDE À LA MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE À LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE, L'EXPLOITATION ET LA GESTION D'UNE CRÈCHE

Le Conseil municipal approuve la participation de la commune à un groupement de commandes avec l'établissement public de santé Barthélémy Durand pour la passation d'un contrat d'AMO couvrant la construction, l'entretien, la maintenance, l'exploitation et la gestion d'une crèche mutualisée. La convention, approuvée par la délibération, fixe les modalités de fonctionnement du groupement et la répartition des rôles entre les membres.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SDIS POUR LA MISE À DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DE SPORT DU CENTRE DE SECOURS AU PROFIT DE LA POLICE MUNICIPALE

La convention autorise les agents de la Police municipale à utiliser gratuitement la salle de sport et certains équipements du centre de secours de Sainte-Geneviève-des-Bois. Cette initiative vise à renforcer le partenariat entre la Police municipale et les sapeurs-pompiers, favoriser l'entraînement physique des policiers et permettre des échanges et exercices communs.

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VIDÉOVERBALISATION

Le Conseil municipal approuve l'instauration d'un système de vidéoverbalisation sur le territoire communal afin de lutter contre le stationnement gênant et les dépôts sauvages d'ordures, déchets, matériaux ou autres objets. Le dispositif utilisera les 140 caméras existantes du Centre de supervision urbain (CSU), avec intervention en direct d'un agent assermenté pour relever les infractions et dresser des procès-verbaux électroniques ou classiques selon la nature de l'infraction. Des panneaux informeront le public de l'existence du dispositif. La commune sollicite la Préfecture pour obtenir l'arrêté d'autorisation et donne pouvoir au Maire pour mettre en œuvre la mesure, dans le but de fluidifier la circulation, renforcer la sécurité, lutter contre l'incivisme et améliorer le cadre de vie.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - CDSP

Les membres titulaires et suppléants qui représenteront la commune au sein de la CDSP. La commission joue un rôle clé dans la procédure de délégation de service public, en validant les candidats et en analysant les offres reçues. Le Maire, Frédéric Petit, est président de droit de la commission. Titulaires : Nathalie Vasseur, Philippe Decomble, Marie-Dominique Cribier, Jean-Pierre Vimard et Marie Noëlle Rolly. Suppléants : Alice Sebag, Franck Chauveau, Maria De Jesus Carlos, Jacques Boulanger et Mélanie Schlatter.